Métropole Aix-Marseille-Provence | République Française | Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 15 octobre 2026

Monsieur Nicolas ISNARD, Président du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Philippe ARDHUIN - Kayané BIANCO-ROATTA - Joël CANICAVE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Lionel DE CALA - Alexandre DORIOL - Arnaud DROUOT - Capucine EDOU - Olivia FORTIN - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Jean-Pascal GOURNES - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Pascaline LÉCORCHÉ - Maxime MARCHAND - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Serge PEROTTINO - Robin PRÉTOT - Hedi RAMDANE - Anne REYBAUD-DECROIX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB-047-19698/26/BM

■ Renouvellement de l'adhésion à l'association Observatoire Régional des Transports (ORT) et paiement de la cotisation 2026

162945

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Observatoire Régional des Transports (ORT) s'inscrit juridiquement dans le cadre d'une Association de type loi de 1901.

C'est un lieu d'échanges, d'information et de réflexion sur la situation et l'évolution du secteur des transports en PACA. Il regroupe les professionnels et les utilisateurs des transports de marchandises et de voyageurs, les Institutions, les services de l'Etat et toute personne morale intéressée par l'activité des transports dans la région. Il recueille, traite et diffuse des statistiques et des études.

Un centre de documentation économique est à la disposition de ses membres. L'Observatoire Régional des Transports a un triple but :

- Être un lieu d'échanges entre les professionnels et les utilisateurs des transports de marchandises et de voyageurs, les Institutions, les services de l'Etat et toutes personnes morales intéressées par l'activité des transports dans la région.
- Recueillir, traiter et diffuser des statistiques et des études.
- Constituer un centre de documentation économique à la disposition de ses membres.

Par ailleurs, pour développer des outils de connaissance et d'information et offrir à ses membres les éclairages utiles à leurs missions, l'association met en place un système d'informations réciproques et organise des actions de collecte statistique, de traitement d'information et de diffusion d'études et de recherches.

Dans ce but, l'ORT assure :

- La publication trimestrielle d'une revue, "Le Journal des Transports".
- La publication annuelle d'un dépliant "Les Chiffres clés des transports".
- L'organisation de courts débats thématiques.
- L'organisation de journées semestrielles de présentations d'études.
- L'animation de groupes de travail thématiques.

L'association bénéficie du financement de l'Etat, du Conseil Régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur et de ses membres. La Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à cette association par délibération TRA 023-4618/18/CM du 18 octobre 2018, puis a renouvelé son adhésion pour les années suivantes.

En renouvelant l'adhésion à l'ORT en tant que membre actif pour l 'année 2026, la Métropole Aix-Marseille-Provence bénéficiera de l'ensemble du cadre de dialogue, d'échanges, d'études et de documentation de l'association, pour l'ensemble des études, orientations stratégiques et observatoire de la mobilité, pilotés par la DGD Mobilités Durables, Infrastructures et Voirie.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN-006-19161/26/CM du Conseil de la Métropole du 16 avril 2026 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.
- La délibération n° TRA 023-4618/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018 portant l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'observatoire Régional des Transports Provence Alpes Côte d'Azur et désignation d'un représentant ;
- La délibération n° TRA 050-7367/19/BM du Bureau de la Métropole du 19 décembre 2019 portant le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'observatoire Régional des Transports Provence Alpes Côte d'Azur et paiement de la cotisation 2019 et 2020 et paiement de la cotisation 2021 ;
- La délibération n° MOB 027-11566/22/BM du Bureau de la Métropole du 5 mai 2022 portant le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'observatoire Régional des Transports Provence Alpes Côte d'Azur et paiement de la cotisation 2022;
- La délibération n° MOB-036-16200/24/BM du Bureau de la Métropole du 27 juin 2024 portant le renouvellement de l'adhésion à l'association Observatoire Régional des Transports et paiements des cotisations pour les années 2023 et 2024 ;
- La délibération n° MOB-024-17619/25/BM du Bureau de la Métropole du 03 avril 2025 portant le renouvellement de l'adhésion à l'association Observatoire Régional des Transports et paiements des cotisations pour l'année 2025.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt général qui s'attache à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de mobilité ;
- L'intérêt et la nécessité des échanges de données et d'information dans le domaine partagé du transport de fret et de voyageur.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence en tant que membre actif à l'Observatoire Régional des Transports pour l'année 2026 et le paiement de la cotisation pour un montant de 750 euros HT.

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe "transports" de l'exercice 2026, en section de fonctionnement : chapitre 11, nature 6281.

Ces crédits relèvent de la politique « Mobilités, infrastructures, voirie », de la sous-politique « Transport » et du programme « Entretenir et exploiter les réseaux de transport » et seront exécutés par les services gestionnaires 7MPS, 7MOQR.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Mobilité, Mobilités durables, Transports,
Projet « Quartier Gare Saint Charles », LNPCA

Frédéric VIGOUROUX

Signé le 15 octobre 2026
Reçu au Contrôle de légalité le 19 octobre 2026
Publié le 19 octobre 2026